

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 28

DELIBERATION
n° 2025 - 04 - 04

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le 24 JUIL. 2025

ID : 085-200023778-20250717-DL2025_04_04-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Christine CRESTOIS / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Tiphonie JACOMINO à Olivier ROBIC / Evelyne CHAUVEL à Vincent PIPAUD.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

Dotation de Solidarité Communautaire

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Par délibération du 25 septembre 2014, le Conseil Communautaire a institué une Dotation de Solidarité Communautaire au bénéfice des 14 communes membres du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Le montant de cette dotation, facultative, est fixé librement chaque année par le Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, en fonction de ses ressources de fonctionnement, de l'équilibre de cette section et du respect du remboursement du capital de la dette par des ressources propres.

La DSC est répartie en tenant compte majoritairement :

- de l'écart de revenu/habitant de la commune au regard de la moyenne de l'EPCI ;
- de l'insuffisance du potentiel financier/habitant ou du potentiel fiscal/habitant de la commune au regard de la moyenne de l'EPCI.

La loi prévoit que ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI et qu'ils doivent représenter au moins 35 % du montant total réparti. Le solde est réparti librement par le Conseil Communautaire.

Par délibération du 2 décembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé, afin de pérenniser l'enveloppe initiale de 895 000 €, de fixer le nouveau montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à 550 000 €, corrigée des divers prélèvements et majorations opérés annuellement, et de compléter celui-ci par l'attribution de fonds de concours.

Les enveloppes de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et de Fonds de concours pour l'exercice 2025 s'établiraient respectivement à 401 205,92 € et 317 880,39 € suivant le détail suivant :

⇒ Dotation de Solidarité Communautaire :

Communes	DSC année 2025 - Enveloppe de 550 000 €					
	Montant de la DSC 2025	Impact reversement de fiscalité	participation musique et danse dans les écoles	participation pour la mise à disposition d'une aire de grands rassemblements des gens du voyage	montant DSC 2025 corrigé des prélèvements et majorations	montant DSC 2025 corrigé des montants négatifs
L'AIGUILLON SUR VIE	36 007,55 €	-42 833,77 €	1 030,00 €	0,00 €	-5 796,22 €	0,00 €
BREM SUR MER	37 315,93 €	-735,17 €	0,00 €	0,00 €	36 580,76 €	36 580,76 €
BRETNIGNOLLES S/ MER	48 548,99 €	-679,28 €	2 140,00 €	0,00 €	50 009,72 €	50 009,72 €
LA CHAIZE GIRAUD	25 958,48 €	-2 398,75 €	0,00 €	0,00 €	23 559,73 €	23 559,73 €
COËX	30 741,60 €	-41 603,72 €	0,00 €	0,00 €	-10 862,12 €	0,00 €
COMMEQUIERS	39 726,15 €	-2 984,75 €	1 550,00 €	0,00 €	38 291,40 €	38 291,40 €
LE FENOULLER	38 739,67 €	-2 098,98 €	1 250,00 €	0,00 €	37 890,69 €	37 890,69 €
GIVRAND	31 662,10 €	-64 109,55 €	0,00 €	20 000,00 €	-12 447,45 €	0,00 €
LANDEVEILLE	31 340,32 €	-432,00 €	0,00 €	0,00 €	30 908,32 €	30 908,32 €
NOTRE DAME DE RIEZ	33 234,39 €	-291,02 €	0,00 €	0,00 €	32 943,37 €	32 943,37 €
ST GILLES CROIX DE VIE	40 606,38 €	-41 532,45 €	2 750,00 €	0,00 €	1 823,92 €	1 823,92 €
ST HILAIRE DE RIEZ	81 729,12 €	-2 845,23 €	2 140,00 €	0,00 €	81 023,89 €	81 023,89 €
ST MAIXENT SUR VIE	35 645,85 €	-2 143,38 €	0,00 €	0,00 €	33 502,47 €	33 502,47 €
ST REVEREND	38 743,47 €	-4 071,80 €	0,00 €	0,00 €	34 671,68 €	34 671,68 €
TOTAL	550 000,00 €	-208 759,85 €	10 860,00 €	20 000,00 €	372 100,15 €	401 205,94 €

⇒ Total Dotation de Solidarité et Fonds de concours :

Communes	2025		
	DSC	Fonds de concours	Total
L'Aiguillon sur Vie	0,00 €	25 550,22 €	25 550,22 €
Brem sur Mer	36 580,76 €	26 233,24 €	62 814,00 €
Brétignolles sur Mer	50 009,72 €	15 942,48 €	65 952,19 €
La Chaize Giraud	23 559,73 €	26 902,80 €	50 462,53 €
Coëx	0,00 €	9 843,86 €	9 843,86 €
Commequiers	38 291,40 €	26 983,28 €	65 274,68 €
Le Fenouiller	37 890,69 €	22 578,58 €	60 469,27 €
Givrand	0,00 €	15 279,84 €	15 279,84 €
Landevieille	30 908,32 €	30 881,34 €	61 789,65 €
Notre Dame de Riez	32 943,37 €	29 725,74 €	62 669,11 €
Saint Gilles Croix de Vie	1 823,92 €	10 779,66 €	12 603,58 €
Saint Hilaire de Riez	81 023,89 €	0,00 €	81 023,89 €
Saint Maixent sur Vie	33 502,47 €	38 348,58 €	71 851,04 €
Saint Révérend	34 671,68 €	38 830,77 €	73 502,45 €
TOTAL	401 205,94 €	317 880,38 €	719 086,32 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-28-4,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014, 7 décembre 2016, 23 mars 2017, 27 septembre 2018, 26 septembre 2019, 24 septembre 2020, 2 décembre 2021, 6 octobre 2022, 20 juillet 2023 et 18 juillet 2024,

Vu le BP 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 juin 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les nouveaux montants de la Dotation de Solidarité Communautaire attribuée aux communes pour l'exercice 2025 ainsi que l'enveloppe de Fonds de concours, tels qu'ils figurent ci-après :

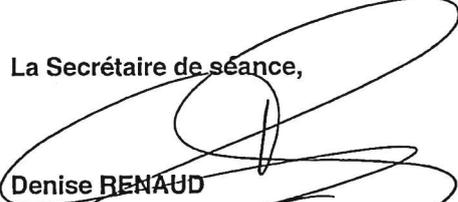
Communes	2025		
	DSC	Fonds de concours	Total
L'Aiguillon sur Vie	0,00 €	25 550,22 €	25 550,22 €
Brem sur Mer	36 580,76 €	26 233,24 €	62 814,00 €
Brétignolles sur Mer	50 009,72 €	15 942,48 €	65 952,19 €
La Chaize Giraud	23 559,73 €	26 902,80 €	50 462,53 €
Coëx	0,00 €	9 843,86 €	9 843,86 €
Commequiers	38 291,40 €	26 983,28 €	65 274,68 €
Le Fenouiller	37 890,69 €	22 578,58 €	60 469,27 €
Givrand	0,00 €	15 279,84 €	15 279,84 €
Landevieille	30 908,32 €	30 881,34 €	61 789,65 €
Notre Dame de Riez	32 943,37 €	29 725,74 €	62 669,11 €
St Gilles Croix de Vie	1 823,92 €	10 779,66 €	12 603,58 €
St Hilaire de Riez	81 023,89 €	0,00 €	81 023,89 €
St Maixent sur Vie	33 502,47 €	38 348,58 €	71 851,04 €
St Révérend	34 671,68 €	38 830,77 €	73 502,45 €
TOTAL	401 205,94 €	317 880,38 €	719 086,32 €

Article 2 : de dire que le montant consacré à la DSC sera révisé annuellement ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,


Denise RENAUD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIL. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 JUIL. 2025

Givrand, le 22 juillet 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.